



**Grenville-sur-la-Rouge**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

1. Lors de la séance tenue le 10 mars 2020, le conseil a adopté **le premier projet de règlement** numéro RU-930-03-2020, modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 :
  - en ajoutant de nouvelles définitions au **CHAPITRE 3 TERMINOLOGIE**, lesquelles définitions étant :
    - Bruit ambiant;
    - Bruit particulier;
    - Bruit résiduel;
    - Découverte;
    - Établissement public;
    - Établissement de détention;
    - Établissement de santé et de services sociaux;
    - Établissement touristique;
    - Niveau acoustique d'évaluation;
    - Particules.
  - en ajoutant six (6) articles à la suite du tableau de l'article **171. Normes applicables à l'agrandissement d'une carrière ou d'une sablière**, lesquels articles étant :
    - 171.1 Bruit;
    - 171.2 Évaluation du bruit ambiant;
    - 171.3 Eaux rejetées;
    - 171.4 Particules;
    - 171.5 Vibrations;
    - 171.6 Sautage.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 2 avril 2020, à 18h00**, au 88, rue des Érables, à Grenville-sur-la-Rouge. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption.
3. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 88, rue des Érables, pendant les heures d'ouverture de bureau.
4. Ce projet de projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
5. Toutes les zones comprises dans le territoire de la municipalité sont visées (ensemble du territoire). Le plan montrant toutes les zones peut être consulté au bureau de la municipalité pendant les heures normales d'ouverture.

**Avis donné le 16 mars 2020**

---

Marc Beaulieu  
directeur général et secrétaire-trésorier